

Eligibilité PEA-PME

Puteaux, le 22 septembre 2022. Eniblock®, filiale de The Blockchain Group et plateforme tout-en-un présente sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la technologie blockchain, confirme son éligibilité au dispositif PEA-PME, conformément au Décret n° 2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME.

En conséquence, les actions Eniblock® peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le Plan d'Epargne en Actions (PEA) traditionnel.

Sont éligibles, les sociétés de moins de 5 000 salariés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1,5 milliard d'euros ou dont le total de bilan est inférieur à 2 milliards d'euros.

A propos d'Eniblock

Eniblock®, solution SaaS tout-en-un, permet aux acteurs de tous secteurs (finance, sport, médias, réseaux sociaux, santé, etc.) de transformer leurs modèles économiques en profitant pleinement du potentiel du Web3 à travers tous types de jetons numériques, sur toutes les technologies blockchain, de l'émission à la gestion du marché secondaire, conformément à la réglementation.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.eniblock.com

Euronext Growth Paris

Mnémonique : ALENI
ISIN : FR001400C2Z4

Contact communication :

info@capvalue.fr